



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

**Direction Générale de la
Cohésion Sociale**

Sous-direction de l'autonomie des personnes
handicapées et des personnes âgées
Bureau Insertion et citoyenneté
Personne chargée du dossier :
Angélique Khaled
mél. : angelique.khaled@social.gouv.fr

Direction Générale de la Santé

Sous-direction de la promotion de la
santé et de la prévention des
maladies chroniques
Bureau de la santé mentale
Personne chargée du dossier :
Philippe LEBORGNE
mél. : philippe.leborgne@sante.gouv.fr

Direction Générale de l'offre de soins

Sous-direction de la régulation de
l'offre de soins

Bureau des prises en charge post-
aigües, pathologies chroniques et
santé mentale
Personne chargée du dossier :
Dominique Martin
mél. : dominique.martin@sante.gouv.fr

La ministre des affaires sociales et de la santé
La ministre déléguée chargée des personnes
handicapées et de la lutte contre l'exclusion

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux des
agences régionales de santé
(pour mise en œuvre)

INSTRUCTION N° DGCS/3B/DGS/MC4/DGOS/R4/2012/410 du 12 décembre 2012 relative au recensement par les ARS des ressources locales compétentes en matière de soutien psychologique des personnes sourdes et malentendantes

Date d'application : immédiate

NOR : AFSA1242114J

Classement thématique : cette zone est à remplir par SDSGI/doc

Validée par le CNP le 7 décembre 2012 - Visa CNP 2012-276

Publiée au BO : oui

Déposée sur le site circulaire.legifrance.gouv.fr : non

Résumé : Cette instruction vise à proposer aux ARS une méthodologie de recensement des ressources locales compétentes en matière de soutien psychologique des personnes sourdes et malentendantes (mise en œuvre des mesures 11 et 35 du plan national en faveur des personnes sourdes et malentendantes 2010-2012)
Mots-clés :
Textes de référence :
Annexes : Annexe 1 : composition du groupe de travail Annexe 2 : liste des unités d'accueil et de soins pour les patients sourds Annexe 3 : liste des centres d'évaluation et de réadaptation des troubles de l'audition Annexe 4 : équipes pluridisciplinaires pour la prise en charge des personnes acouphéniques et/ou hyperacousiques
Diffusion : les établissements ou organismes concernés doivent être destinataires de cette circulaire, par l'intermédiaire des services déconcentrés ou des ARS, selon le dispositif existant au niveau régional.

Dans le cadre du plan national en faveur des personnes sourdes et malentendantes 2010-2012, les pouvoirs publics ont souhaité accorder une attention particulière **à la prise en charge de la détresse psychologique** (1,2) des personnes sourdes, malentendantes, devenues sourdes, souffrant d'acouphènes, d'hyperacousie et/ou de troubles associés (le terme « personnes sourdes et malentendantes » sera utilisé par commodité dans le présent document, sauf lorsque la précision aura paru nécessaire).

Plusieurs mesures du plan répondent à cette préoccupation (mesures 11, 34, 35 et 36).

Deux problématiques particulières se posent pour les personnes sourdes et malentendantes :

- l'accès à des soins en santé mentale adaptés aux personnes sourdes, du fait de leur difficulté de communication et de la méconnaissance des effets de la surdité par les professionnels ;
- la prise en charge de la souffrance psychique induite, ou majorée, par la surdité, ainsi que celle des personnes malentendantes, devenues sourdes, souffrant d'acouphènes, ou d'hyperacousie et de troubles associés.

La présente instruction a pour objet de répondre plus particulièrement aux mesures 11 et 35 du plan national en faveur des personnes sourdes et malentendantes 2010-2012, qui prévoient :

- le **recensement par les ARS** des réseaux de professionnels sensibilisés aux troubles spécifiques des personnes sourdes et malentendantes ;

- la **mise à disposition dans les MDPH** de l'information sur les aides psychologiques accessibles au public sourd et malentendant ainsi recensée ;
- l'aide aux personnes sourdes et malentendantes à l'**accès aux ressources compétentes locales** en matière de soutien psychologique.

Ces éléments permettront également de répondre en partie à l'action 8 de la mesure 3 du programme national d'actions contre le suicide 2011-2014, laquelle vise à prévenir et accompagner la détresse psychologique des personnes sourdes et malentendantes.

Afin de faciliter ce recensement local, qui doit être organisé par les ARS, la présente instruction souhaite proposer des éléments de méthode pour le recueil des données locales, ainsi que des données qui semblent incontournables dans le cadre de ce recueil. Cette proposition est issue de la réflexion d'un groupe de travail qui a réuni des directions d'administration centrale, la CNSA, des associations, des professionnels de santé (composition du groupe en annexe 1).

Une telle proposition ne vise pas à l'exhaustivité, mais à constituer un socle d'éléments communs à tous, qui peut être complétée au niveau local en fonction des réalités territoriales.

Les objectifs attendus de ce recensement sont les suivants :

- identification des professionnels, notamment travaillant au sein de réseaux participant à la prise en charge et au soutien psychologique des personnes sourdes et malentendantes, en précisant les collaborations sanitaire/médico-social ;
- identification et valorisation des actions locales déjà mises en place ;
- constitution d'un annuaire régional ou infra-régional pouvant être mis à disposition des usagers, notamment par le biais des MDPH ;
- première identification de besoins non satisfaits au niveau local pouvant déboucher, le cas échéant, sur l'émergence d'actions particulières à inscrire dans le cadre des schémas régionaux d'organisation des soins (SROS) ou d'organisation médico-sociale (SROMS).

Eléments de méthode pour procéder à ce recensement

La création et l'animation par l'ARS d'un groupe de travail régional, avec la participation de l'ensemble des acteurs identifiés (les réseaux professionnels et associatifs, les MDPH) pourra être un préalable à la mise en œuvre du recensement. Par sa connaissance des réseaux locaux, ce groupe permettra de mieux atteindre tous les professionnels concernés.

Il s'agira dans un premier temps d'élaborer le questionnaire à destination des professionnels et structures sensibilisés à l'accueil des personnes sourdes et malentendantes, pour identifier les ressources existantes mais également les manques.

12 régions disposent d'unités d'accueil et de soins pour les patients sourds en langue des signes (cf. liste des 15 unités en annexe 2).

3 régions disposent de centres d'évaluation et de réadaptation des troubles de l'audition (liste des CERTA en annexe 3).

14 régions disposent d'équipes pluridisciplinaires pour la prise en charge des personnes souffrant d'acouphènes et/ou d'hyperacousie, regroupées au sein de l'association française des équipes pluridisciplinaires en acouphénologie (liste des 25 équipes en annexe 4).

Les ARS pourront, notamment, s'appuyer sur ces unités, équipes et centres régionaux pour procéder au recensement des professionnels et réseaux existants. En effet, ces structures constituent des points non seulement d'accueil des personnes sourdes et malentendantes pour les soins mais également d'articulation avec les intervenants du secteur médico-social.

Catégories de professionnels et structures à recenser

Le questionnaire devra permettre de recenser les ressources mobilisables pour la prise en charge des personnes répondant à plusieurs profils, qui ont des besoins différents, et notamment :

- les personnes sourdes, qui, au cours de leur parcours, ont besoin
 - d'accompagnement psychologique suite à l'isolement créé par leur difficulté de communication ou pour d'autres raisons, non directement liées à la surdité mais majorées par celle-ci,
 - et de recourir à des professionnels sensibilisés aux techniques particulières de communication (langue des signes française –LSF-, langage parlé complété –LPC-, règles de conversation...) et ayant une connaissance suffisante de la surdité et de la symptomatologie de ses effets en santé mentale ;
- les personnes malentendantes, devenues sourdes, souffrant d'acouphènes, d'hyperacousie et de troubles associés, qui n'ont pas de problèmes particuliers pour communiquer avec les thérapeutes, mais connaissent une détresse psychologique particulière liée à la perte brutale ou progressive de l'audition, ou à l'apparition des troubles de l'audition précités.

Le questionnaire devra identifier :

- les professionnels de santé libéraux, ou exerçant en établissement de santé ou dans le secteur médico-social,
- formés à l'accompagnement psychologique des personnes sourdes et malentendantes,
- ou sensibilisés à cet accompagnement et pouvant identifier la détresse psychologique d'une personne sourde (par ses connaissances en LSF ou en LPC notamment) et l'orienter vers un professionnel susceptible de la prendre en charge (fonctionnement en réseau).

Pour chacun de ces professionnels, les données pouvant être utilement recueillies, dans le respect des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sont les suivantes :

- données d'identité, fonction, lieu d'exercice ;
- typologies des personnes qu'il accompagne ou soigne (catégories d'âges, niveau de surdité, sourds de naissance/devenus sourds, handicaps associés, acouphéniques et hyperacousiques, appareillés/implantés) ;
- ancienneté et importance de l'accompagnement ou des soins des personnes précitées (nombre de personnes en moyenne sur une année par exemple) ;
- modes de communications utilisés ;
- compétences spécifiques (communication, formation à la prise en charge psychologique des personnes sourdes ou malentendantes, incidence des acouphènes et de l'hyperacousie) ;
- réseau mobilisé éventuellement.

Enfin, il est utile de recenser les services de droit commun (y compris la médecine du travail) qui ont mis en place des procédures particulières pour l'accueil d'une personne sourde ou malentendante (repérage de la détresse psychologique, situations d'accueil aux urgences, chez un médecin généraliste...). Des préconisations pourront ainsi être élaborées sur le territoire sur la base de ce type d'initiatives, dès lors qu'elles se seront avérées pertinentes et reproductibles pour

permettre une prévention, un repérage et des soins en santé mentale adaptés aux besoins des personnes sourdes ou malentendantes.

Pour la ministre
et par délégation,

signé

S. Fourcade
Directrice générale de la
cohésion sociale

Pour la ministre
et par délégation,

signé

J-Y. Grall
Directeur général de la santé

Pour la ministre
et par délégation,

signé

J. Debeauvais
Directeur général de l'offre
de soins

NOTES :

(1) La détresse psychologique (ou souffrance psychique) est, selon la définition de l'OMS, « un état de mal être qui peut être réactionnel à des situations éprouvantes et à des difficultés existentielles. Elle indique la présence de symptômes anxieux et dépressifs qui ne sont pas forcément révélateurs d'une pathologie ou d'un trouble mental »

(2) Cf l'exploitation de l'enquête UNISDA par Pascale Roussel – EHESP : [« La détresse psychologique exprimée par les personnes sourdes, malentendantes, acouphéniques, hyperacousiques »](#)

3) Médecin généraliste, ORL, psychiatre, pédiatre, infirmière, orthophoniste, psychologue, ainsi qu'assistant de service social.

Annexe 1 : Composition du groupe de travail

« soutien psychologique des personnes sourdes et malentendantes » (mise en œuvre des mesures 11 et 35 du plan national en faveur des personnes sourdes et malentendantes 2010-2012)

Laurent Dubois-Mazeyrie et Angélique Khaled, DGCS

Dr Philippe Leborgne, DGS

Dr William Vezinet, DGOS

Dr Pascale Gilbert et Roselyne Masson, CNSA

Jean-Louis Bosc et Françoise Queruel, UNISDA

Dominique Dufournet, BUCODES

Roselyne Nicolas, France Acouphènes

Dr Catherine Querel, responsable unité fonctionnelle Surdit  et sant  mentale, H pital Ste Anne

Dr Jean-Michel Delaroche, responsable centre Enfance et surdit , H pitaux d'Orsay et St Maurice

Annexe 2 : Liste des unités d'accueil et de soins pour les patients sourds en LSF – décembre 2012

Unités d'accueil et de soins :

UASS-LS Alsace

Unité d'accueil et de soins pour les patients sourds en langue des signes

Hôpitaux universitaires de Strasbourg - Le Maillon Blanc

Nouvel Hôpital civil - Service de médecine interne A - Pôle SMOH

1, place de l'Hôpital

67091 Strasbourg Cedex

Tél. 03 69 55 04 53 ; Fax 03 69 55 17 54 ; SMS : 06 23 20 39 75

Courriel : [maillon.blanc @ chru-strasbourg.fr](mailto:maillon.blanc@chru-strasbourg.fr)

Médecin responsable : Docteur Anne BESANCON

UASS-LS Aquitaine

Unité d'accueil et de soins pour les patients sourds en langue des signes

CHU de Bordeaux

Pôle santé publique - Groupe hospitalier Pellegrin-Tripode

1, place Amélie Raba-Léon

33076 Bordeaux Cedex

Tél. 05 56 79 98 66 ; Fax 05 56 79 98 67 ; SMS secrétariat : 06 10 17 33 84 ; SMS aide-soignante : 06 10 17 33 79

Courriel : [accueil.sourds @ chu-bordeaux.fr](mailto:accueil.sourds@chu-bordeaux.fr)

MSN : accueilsourdschubx@hotmail.fr

Médecin responsable : Docteur Patrick COUVIN

UASS-LS Bretagne

Unité d'accueil et de soins pour les patients sourds en langue des signes

CHU de Rennes

Pavillon Les Marronniers

2 rue Henri Le Guilloux

35033 Rennes Cedex 9

Tél. 02 99 28 37 30 ; Fax 02 99 28 37 29

Courriel : [accueil.sourd @ chu-rennes.fr](mailto:accueil.sourd@chu-rennes.fr)

Médecin responsable : Docteur Isabelle RIDOUX

UASS-LS Ile de France

Unité d'informations et de soins des sourds

Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière-Charles Foix (AP-HP)

Pôle santé publique, évaluation et produits de santé

Bâtiment des cliniques médicales

47, bd de l'Hôpital

75651 Paris Cedex 13

Tél. 01 42 16 14 70 ; Fax 01 42 16 14 71 ; SMS : 06 33 08 13 12

Courriel : accueil.sourds@psl.aphp.fr

Médecin responsable : Docteur Alexis KARACOSTAS

UASS-LS Languedoc Roussillon

Unité d'accueil et de soins pour les patients sourds en langue des signes

CHU de Montpellier

Service de médecine Interne A - Hôpital St Eloi

80, avenue Augustin Fliche

34295 Montpellier Cedex 5

Tél. 04 67 33 77 69 ; Fax 04 67 33 75 08 ; SMS : 06 85 88 36 69

Courriel : apsm-medinta@chu-montpellier.fr

Médecin responsable : Docteur Thierry ABDON

URASSM Lorraine

Unité régionale d'accueil et de soins pour sourds et malentendants

Hôpital St Julien - Cour des Jardiniers

Rue Foller

54000 NANCY

Tél. 03 83 85 99 49 ; Fax 03 83 85 99 50 ; SMS 06 82 18 07 13

courriel : consultation.lsf@chu-nancy.fr

Médecins responsables : Docteur SEIGNEUR et Docteur Isabelle BOUILLEVAUX

UASS-LS Midi-Pyrénées

Unité d'accueil et de soins pour les patients sourds en langue des signes

Hôpital Purpan - Service de médecine interne du Pr. Philippe Arlet

Place du Dr Baylac

TSA 40031

31059 Toulouse Cedex 9

Téléphone : 05 61 77 68 02 ou 05 61 77 68 20 ; Fax : 05 61 77 68 29 ; SMS : 06 19 51 69 22

Courriel : accueil.sourds@chu-toulouse.fr

MSN : accueil_sourds31@hotmail.com

Médecin responsable : Docteur Laetitia ESMAN

UASS-LS Nord-Pas-de-Calais

Unité d'accueil et de soins pour les patients sourds en langue des signes

Groupe hospitalier de l'institut catholique de Lille (GHICL)

Département des consultations externes - Hôpital Saint-Philibert,

Rue du Grand But - BP 249

59462 Lomme Cedex

Tél. 03 20 22 38 03 ; Fax 03 20 22 38 01 ; SMS : 06 22 38 85 01

Courriel : accueil.sourds@ghicl.net

Médecin responsable : Docteur Benoît DRION

UASS-LS Pays de la Loire

Unité d'accueil et de soins pour les patients sourds et malentendantes en langue des signes

CHU de Nantes

Hôtel-Dieu - Aile Ouest – 5^{ème} étage

1 Place Alexis Ricordeau

44093 Nantes Cedex 1

Téléphone : 02 40 08 49 82 ; Fax : 02 40 08 49 83 ; SMS : 06 46 19 14 61

Courriel : accueil.sourds@chu-nantes.fr

Visio Conférence : oovoo:accueilsourds44

Site web : www.chu-nantes.fr

Médecins responsables : Docteur Pascale Fuhr et Docteur Ronan Morvan

UASS-LS Poitou-Charentes

Unité d'accueil et de soins pour les patients sourds en langue des signes

CHU

Hôpital de la Milétrie

2 rue de la Milétrie - BP 577

86021 Poitiers Cedex

Téléphone : 05 49 44 34 20 ; Fax 05 49 44 34 24 ; SMS : 06 30 08 10 20

Visio-conférence : [oovoo:sas-poitiers](https://oovoo.sas-poitiers)

Courriel : sas@chu-poitiers.fr

Médecin responsable : Docteur Jérôme Laubretton

UASS-LS Provence-Alpes-Côte d'Azur

Unités d'accueil et de soins pour les patients sourds en langue des signes

CHU de Marseille - Unité PACA ouest

Service de médecine interne - Hôpital de la Conception

147 bd Baille

13385 Marseille Cedex 5

Tél. 04 91 38 28 62 ; Fax 04 91 38 28 63 ; SMS : 06 89 75 16 24

Courriel / MSN : accueil.sourds-13@hotmail.fr

Médecin responsable : Docteur Jean DAGRON

CHU de Nice - Unité PACA est

Service polyclinique - Hôpital St Roch

5 rue Pierre Dévoluy

06006 Nice Cedex 1

Tél. 04 92 03 33 35 ; Fax 04 92 03 36 96 ; SMS : 06 08 04 01 99

Courriel : accueil.sourds@chu-nice.fr

Médecin responsable : Docteur Valérie PIERROT-GRUMBS

UASS-LS Rhône-Alpes

Unité d'accueil et de soins pour les patients sourds en langue des signes

CHU de Grenoble

Pôle pluridisciplinaire de médecine - Hôpital A. Michallon

BP 217

38043 Grenoble Cedex 09

Tél. 04 76 76 50 41 ; Fax 04 76 76 89 99 ; SMS : 06 74 08 74 45

Courriel : accueil.sourds@chu-grenoble.fr

Médecin responsable : Docteur Benoît MONGOURDIN

Unités Surdités et santé mentale :

ILE DE FRANCE

UTES - Unité thérapeutique « enfance et surdité »

Hôpitaux d'Orsay et de Saint Maurice en association

64 rue de la Glacière

75013 PARIS

Tél. 01 42 33 97 67 ; Fax 01 42 33 99 48 ; Mobile 06 14 29 47 30

Courriel : jm.delaroch@free.fr et centre-surdite@hopitaux-st-maurice.fr

Médecin responsable : Docteur Jean-Michel DELAROCHE

UASS « surdité et souffrance psychique »

Unité d'accueil et de soins pour les patients sourds en langue des signes

Pôle XV du centre hospitalier Sainte Anne

Consultations ambulatoires

Centre médico-psychologique du SM 16

11 rue Tisserand

75015 Paris

Tél. 01 45 65 61 13 ; Fax 01 45 65 63 61 ; Mobile 06 89 18 89 03

Courriel : m.gines@ch-sainte-anne.fr et c.louchet@ch-sainte-anne.fr

Médecin responsable : Docteur Catherine QUEREL

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

UASSM-Méditerranée

Unité ambulatoire surdité et santé mentale - Méditerranée

Hôpital de la Conception - Pôle Psychiatrie Centre

147 bd Baille

CS40002

13385 Marseille Cedex 5

Tél. 04 91 38 28 62 ; Fax 04 91 38 28 63 ; SMS : 06 89 75 16 24

Courriel / MSN : accueil.sourds-13@hotmail.fr

Médecin responsable : Docteur Anna Ciosi

Autres structures :

BOURGOGNE

Réseau sourds et santé Bourgogne

Il s'agit d'un réseau de soins qui s'adapte à la répartition des sourds sur le territoire. Le réseau prend les rendez-vous et accompagne si nécessaire. Le réseau dispose d'interprètes pour la communication avec les professionnels de santé et est conventionné avec différents hôpitaux où sont organisées des permanences médicales en LSF.

Tél. 03 80 38 18 10 ; Mobile 06 66 75 04 93

Courriel : accueil.sourds@rssb.fr

Site web : <http://www.rssb.fr>

Médecin responsable : Dr Frédéric MILESI

RHONE-ALPES

Consultation psychologique en LSF

Centre médico-psychologique Charité

37 rue Michelet

42000 Saint Etienne

Tel : 04 77 12 73 84 ; SMS : 06 27 65 63 07

Courriel : cmp.secretariat.psy.st-etienne@chu-st-etienne.fr

Psychologue responsable : Myriam DJOUDER

Annexe 3 : Liste des centres d'évaluation et de réadaptation des troubles de l'audition (CERTA)

A ce jour (mai 2012) il existe trois structures permettant la prise en charge pluridisciplinaire des troubles de l'audition :

Angers

CERTA
Centre d'Evaluation et de Réadaptation des Troubles de l'Audition
4 rue de l'Abbé Frémond
49100 Angers –

Tel : 02 41 36 36 16 / e.mail : accueil.certa@mfam49-53.fr

Metz

CLER
Centre Lorrain d'Evaluation et de Réadaptation (CLER)
49 rue Claude Bernard
57070 METZ Cedex 3
Contact : 03 87 39 88 42

Poitiers

CRBVTA
Centre Régional Basse Vision et Troubles de l'Audition
12 rue du Pré Médard
86280 SAINT BENOIT
Tel : 05 49 55 21 30

Ouvertures à l'étude : Bordeaux, Clermont Ferrand, Paris, Grenoble, Nîmes ; Normandie et Bretagne.

**Annexe 4 : Equipes pluridisciplinaires pour la prise en charge des personnes
acouphéniques et/ou hyperacousiques
membres de l'Association française des équipes pluridisciplinaires en acouphénologie
(AFrEPA)**

ALSACE

Strasbourg

Dr Dominique Vouges, ORL

29 rue Joseph Guerber, 67100 STRASBOURG

Tél : 03 88 44 20 12

Colmar

Dr Jérôme Raft, ORL

6 rue Henner, 68000 Colmar

Tél : 03 89 41 06 68

Mulhouse

Dr Pierre SAEZ, ORL

Centre hospitalier - Service ORL

20 rue du Dr René Laennec, 68100 MULHOUSE

Tél : 03 89 64 62 01

AQUITAINE

Bordeaux

Pr René Dauman, ORL

CHU Pellegrin - UTAH

place Amélie Raba-Léon, 33000 Bordeaux

Tél : 05 56 79 55 42

Pau

Dr Paul DUFAURET, ORL

45 Boulevard Alsace-Lorraine, 64000 PAU

Tél : 05 59 84 84 84

CENTRE

Tours

Dr Soizic PONDAVEN-LETOURMY, ORL

CHU BRETONNEAU

2 Boulevard Tonnelle, 37044 TOURS CEDEX 9

Tél : 02 47 47 47 35

ILE DE FRANCE

Paris 12e

Pr Bruno Frachet, ORL

Hôpital Rothschild

5 rue de Santerre, 75012 Paris

Tél : 01 40 19 36 61

Paris 15e**Dr Alain Londero, Dr Gilles Maman, ORL**

Hôpital Georges Pompidou - Service ORL

20 rue Leblanc, 75015 Paris

Tél : 01 56 09 20 00

Paris 15e**Dr Martine Ohresser, Dr Brigitte Branchereau, Dr Alain L'Heritier, ORL**

10 rue Falguière, 75015 Paris

Tél : 01 43 35 35 30

Paris 19^e**Dr Annick Blayo, ORL**

Fondation Rotschild

25 rue Manin, 75019 PARIS

Tel: 01 48 03 68 39

Combs la Ville**Dr Michel Vertallier, ORL**

17 rue de la Grande Ferme, 77380 Combs-la-Ville

Tél : 01 60 60 01 19

LANGUEDOC-ROUSSILLON**Alès****Dr André Bonnet, Dr Marie-Laure Bonnet, ORL**

42 bis boulevard Gambetta, 30100 Alès

Tél : 04 66 78 72 72

Nîmes**Dr Christophe Reynaud, Dr Jacques Aime, ORL**

CHU Carémeau

place du Pr R. Debré, 30029 Nîmes

Tél : 04 66 68 68 68

Perpignan**Dr Rodolphe Belliato, ORL**

56 boulevard Clémenceau, 66000 Perpignan

Tél : 04 68 34 20 78

Perpignan**Dr Robert Gouzy, ORL**

1729 Chemin du Mas Codine, 66000 Perpignan

Tél : 04 68 39 81 81

MIDI PYRENEES**Toulouse****Dr Marie-José Fraysse, ORL**

CHU Purpan

place Dr Baylac, 31000 Toulouse

Tél : 05 61 77 77 70

NORD PAS DE CALAIS

Lille

Dr Pierre Sagner, ORL

71 rue de la Louvière, 59800 LILLE

Tél : 03 20 55 27 27

Arras

Dr Vincent Loche, ORL

7 rue du Chanzy, 62000 ARRAS

Tél : 06 80 13 94 42

BASSE NORMANDIE

Cherbourg

Dr Alain Seghir, ORL

Centre hospitalier public du Cotentin

46 val de Saire, 50100 Cherbourg

Tél : 02 33 20 75 94

HAUTE NORMANDIE

Évreux

Dr Philippe Bami, Dr Bruno Pannetier, ORL

Centre hospitalier

rue L. Schwartzberg, 27000 Évreux

Tél : 02 32 33 87 65 - 02 32 33 80 92

Rouen

Dr Bruno Pannetier, Dr Francis Gajan, ORL

Centre hospitalier Charles Nicolle

1 rue de Germont, 76100 Rouen

Tél : 02 32 88 89 90

PAYS DE LA LOIRE

Nantes

Dr Christine Holer-Houdoux, Dr Anne-Sophie Pantin, ORL

Nouvelles Cliniques Nantaises

4 rue Éric Tabarly, 44200 Nantes

Tél : 02 28 25 51 90

Nantes

Dr Angélique Charnolé, ORL

Centre de consultation Jules Verne

49 rue Grandjouan, 44300 Nantes

Tél : 02 40 35 11 35

Angers

Pr Jacques Dubin, Dr Nassib Khoury, ORL

CERTA

4 rue de l'abbé Frémond, 49000 Angers

Tél : 02 41 36 36 16

PICARDIE

Compiègne

Dr Jean-Christophe Pichon, ORL

Maison Médicale

9 rue Jean-Jacques Bernard, 60200 Compiègne

Tél : 03 44 20 36 36

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Marseille

Dr Michel Paolino, ORL

Imerta - Hôpital privé Clairval

7 boulevard du Redon, 13000 Marseille

Tél : 04 91 17 17 22

RHONE ALPES

Échirolles

Dr Alain Attard, ORL

48 avenue Grugliano, 38130 Échirolles

Tél : 04 56 58 11 50

Lyon

Dr Geneviève Lina, ORL

Hôpital Édouard Herriot

5 place d'Arsonval, 69003 Lyon

Tél : 04 72 11 05 17

NOTE : Liste disponible sur le site de l'AFrEPA (www.afrepa.org). **Décembre 2012**